



Fédération québécoise
du loisir en institution

ORGANISME NATIONAL
EN LOISIR RECONNNU PAR :

Québec

POLITIQUE DE TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE

Approuvé par le conseil d'administration

le 17 novembre 2023

PRÉAMBULE¹

Sous la responsabilité du comité ressources humaines et gouvernance du conseil d'administration, appuyée par la direction générale, cette politique a pour objet de souligner l'importante contribution des administrateurs-trices, des administrateurs-trices des associations régionales et des employés-es permanents-es à la réalisation de la mission de la Fédération québécoise du loisir en institution (FQLI).

OBJECTIFS

Remercier et souligner l'engagement et le travail des employés-es et des personnes qui se sont portées volontaires pour s'impliquer au sein du conseil d'administration ou des administrateurs-trices des associations régionales de la FQLI.

FIN DE MANDAT ET DÉPART

Administrateurs-trices et présidence

Au terme de son mandat ou à son départ, la FQLI offrira à un administrateur-trice un présent d'un montant équivalent à 25 \$ par année de participation jusqu'à concurrence de 125 \$.

Pour la présidence, au terme de son mandat ou à son départ, la FQLI offrira un présent au montant équivalent à 40 \$ par année de participation jusqu'à concurrence de 225 \$.

La remise du présent se fait par la présidence au cours d'une courte cérémonie, lors d'une rencontre officielle de la FQLI ou du conseil d'administration.

Un texte informatif et une photo seront insérés dans les publications (revue, réseaux sociaux ou site Internet) de la FQLI.

Administrateurs-trices des associations régionales

Chaque personne qui effectue un mandat au sein d'une des associations régionales de la FQLI recevra une lettre de remerciement à la fin de son mandat.

Personnel permanent

Lors du départ d'un-e employé-e permanent-e, sur une base volontaire ou pour la retraite, la FQLI offrira un présent d'un montant équivalent à 25 \$ par année de service jusqu'à concurrence de 200 \$.

1. Inspiré de la Politique de reconnaissance du CQL.

RECONNAISSANCE DES ÉTAPES

Personnel permanent

Les anniversaires d'entrée en fonction des employés-es de la FQLI sont soulignés par une publication sur les réseaux sociaux de la FQLI.

Le comité des ressources humaines et gouvernance de la FQLI prévoit, de façon spécifique, les façons de souligner les jalons importants des employés-es de la FQLI.

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

La FQLI remettra un présent équivalent aux montants mentionnés précédemment pour souligner les événements spéciaux vécus par les employés-es permanents-es et les administrateurs-trices du conseil d'administration.

Un-e employé-e ou un-e administrateur-trice peut demander à ce que le montant soit remis en don à l'organisme de son choix.

- ✓ Mariage : présent d'une valeur de 75 \$.
- ✓ Naissance : présent d'une valeur de 75 \$.
- ✓ Mortalité (parent, enfant, conjoint) : présent d'une valeur de 75 \$.
- ✓ Noël : présent d'une valeur de 50 \$.
- ✓ Les employés-es permanents-es reçoivent, pour la période du temps des fêtes 75 \$ chacun-e.